

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1103**30 octobre 2004****SOMMAIRE**

Altrum, Sicav, Luxembourg	52941	Lexsis S.C.A., Bettembourg	52907
AS Lux, S.à r.l., Windhof.	52912	Lion Fortune, Sicav, Luxembourg.	52910
Aspect Holding S.A., Luxembourg	52898	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg	52906
Baypower, S.à r.l., Luxembourg	52941	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg	52906
Beauregard Investment Holding S.A., Luxembourg	52911	LSF Apartment Loan Investments Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52930
Beechwood S.A., Luxembourg	52930	Luchs S.A., Luxembourg	52916
Bioventures Management, S.à r.l., Luxembourg.	52910	Lusol Holding S.A., Luxembourg	52916
Bioventures Management, S.à r.l., Luxembourg.	52910	Luxembourg Shipping S.A., Luxembourg	52907
Brentex A.G., Luxembourg.	52913	Mattert S.A., Luxembourg	52901
Call Connection, S.à r.l., Luxembourg.	52914	MEDTEC Entwicklungs-, Beteiligungs- und Vertriebsgesellschaft, G.m.b.H., Luxembourg	52912
Camaran Invest S.A., Luxembourg	52933	Molène Financière Holding S.A., Luxembourg	52904
Crescent Euro Industrial (Finco), S.à r.l., Luxembourg.	52918	Opera - Participations S.C.A., Luxembourg	52942
Deksa S.A., Luxembourg.	52915	Pajo Holding S.A., Luxembourg	52941
Dorado Soparfi S.A., Luxembourg	52908	Pedus Lavador, S.à r.l., Niederanven	52932
Europ Services S.A., Luxembourg	52911	Pedus Lavador, S.à r.l., Niederanven	52932
Farel Financial Services, S.à r.l., Luxembourg.	52936	Pharma Goedert S.A., Capellen	52904
GIST, Guardian International Services and Transactions S.A., Dudelange	52907	Pharma Goedert S.A., Capellen	52904
Groupe F.C. Equipements S.A., Foetz.	52906	R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A., Luxembourg	52902
Groupe F.C. Equipements S.A., Foetz.	52906	R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A., Luxembourg	52903
Guardian Automotive-E S.A., Grevenmacher.	52917	Rushmere Properties, S.à r.l., Luxembourg	52898
Guardian Brazil Investments S.A., Dudelange	52917	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg.	52899
Guardian Glass S.A., Dudelange.	52917	Securel S.A., Niederanven.	52932
Guardian Luxcoating S.A., Bascharage	52917	Securel S.A., Niederanven.	52932
Guardian Luxguard II S.A., Dudelange	52930	Société Orientale de Participations S.A., Luxembourg.	52935
Infratil Airport Partners Investment S.A., Luxembourg.	52909	Sofibat, S.à r.l., Pétange.	52908
Infratil Airport Partners Investment S.A., Luxembourg.	52931	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg.	52931
Infratil Airport Partners Investment S.A., Luxembourg.	52931	Stock Luxembourg S.A., Munsbach	52904
Infratil Airport Partners Investment S.A., Luxembourg.	52931	United Grain & Oil Holding S.A., Bereldange	52915
Infratil Airport Partners Investment S.A., Luxembourg.	52931	Violtje Investering S.A.H., Luxembourg	52899
Infratil Airport Partners Investment S.A., Luxembourg.	52931	Vittoria Timber S.A.H., Luxembourg	52899

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 75.567.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 606 du 25 août 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(069806.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

ASPECT HOLDING S.A., Société Anonyme,**(anc. MODELCHARME HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 79.807.

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MODELCHARME HOLDING S.A., avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 590 du 31 juillet 2001 (RC No B 79.807).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf eurocents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la société. Elle portera désormais le nom de ASPECT HOLDING S.A.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts, pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en ASPECT HOLDING S.A. et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

«Art. 1^{er}. (premier alinéa). Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de ASPECT HOLDING S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Brimeyer, V. Karamitre, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2004, vol. 900, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 août 2004.

G. d'Huart.

(069158.3/207/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 31.153.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme
VIOOLTJE INVESTERING
Société anonyme holding
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070224.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.748.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme
VITTORIA TIMBER
Société anonyme holding
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070227.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

**S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

—
L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A., en abrégé S.E.F.I.T., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri section B numéro 52.995, constituée suivant acte reçu le 21 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 45 du 24 janvier 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 105.000 (cent cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille euros) à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'euros) par l'émission de 35.000 (trente-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire, accompagné d'une prime d'émission d'un montant de EUR 6.500.000,- (six millions cinq cent mille euros).

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

3.- Modification du deuxième alinéa de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopieur ou télex, étant entendu que les résolutions peuvent être prises par voie circulaire».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille euros) à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'euros) par l'émission de 35.000 (trente-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission de EUR 6.500.000,- (six millions cinq cent mille euros), qui sera affectée à une réserve distribuable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 35.000 (trente-cinq mille) actions nouvelles les actionnaires actuels selon la répartition suivante:

a) Monsieur Marco Schneider, Administrateur demeurant 103, Strada Vaglio-Colma, Vaglio Biellese (Italie), pour 1.260 (mille deux cent soixante) actions, accompagnée d'une prime d'émission de EUR 234.000,- (deux cent trente-quatre mille euros);

b) La société de droit australien APSCALE ENTERPRISES PTY LTD, ayant son siège social 9th floor, 81, St. George Terrace, Perth, Western pour 33.740 (trente-trois mille sept cent quarante) actions, accompagnée d'une prime d'émission de EUR 6.266.000,- (six millions deux cent soixante-six mille euros).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs, prénommés, représentés par Monsieur Patrick Moinet, prénommé, en vertu de deux des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 35.000 (trente-cinq mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 6.500.000,- (six millions cinq cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'euros), divisé en 140.000 (cent quarante mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopieur ou télex, étant entendu que les résolutions peuvent être prises par voie circulaire».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent douze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Moinet, H. Janssen, A. Ciampoli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 67, case 12. – Reçu 100.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(069178.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

MATTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.154.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATTERT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 100.154, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juin 2004, numéro 576.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Clavel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexandra Romania, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Nicolas Hars, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de 5.788.400,- EUR (cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 5.819.400,- (cinq millions huit cent dix-neuf mille quatre cents euros) à libérer par apport en nature de quatre cent quatre-vingt dix-neuf (499) actions de la société PERSPECTIVE'S PROMOTION.

2. Libération au moyen d'un apport autre qu'en numéraire consistant dans les 499 actions en pleine propriété que le souscripteur détient dans la société à responsabilité limitée de droit français dénommée PERSPECTIVE'S PROMOTION.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cents euros (5.788.400,- EUR) de la société pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq millions huit cent dix-neuf mille quatre cents euros (5.819.400,- EUR) et création de cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (57.884) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (57.884) actions sont souscrites par:

Monsieur Yves Bricard, demeurant à Nice (F), 16, avenue Henri Barbusse, représenté par Monsieur Nicolas Hars, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, et libérées par apport en nature de 499 parts sociales de la société à responsabilité limitée PERSPECTIVE'S PROMOTION, ayant son siège social à Nice (F), 16, avenue Henri Barbusse.

La consistance et la valeur de cet apport sont certifiées exactes par un rapport de MAS, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège à Luxembourg, en date du 28 juillet 2004 dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications mentionnées ci-dessus, nous estimons que la valeur de l'Apport correspond au moins au nombre et à la valeur des 57.884 actions ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur de l'Apport».

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cet apport représente un apport de plus de 65% des titres d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 en ce qui concerne le droit d'apport est sollicitée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 (alinéa 1) des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à cinq million huit cent dix-neuf mille quatre cents euros (5.819.400,- EUR) représenté par cinquante-huit mille cent quatre-vingt-quatorze (58.194) actions de cent euros (100,- EUR) chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de .

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Clavel, A. Romania, N. Hars, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2004.

P. Bettingen.

(069169.3/202/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

**R.E.A.L. RESUME EXPERIENCE ASSOCIATES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. R.E.A.L. RESUME EXPERIENCE ASSOCIATES LUXEMBOURG HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 86.380.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme R.E.A.L. RESUME EXPERIENCE ASSOCIATES LUXEMBOURG HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 886 du 11 juin 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.380.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Fayet, directeur de sociétés, demeurant à L-7545 Mersch, 41A, rue Lohr qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Yannick Fayet, directeur de sociétés, demeurant à L-7545 Mersch, 41A, rue Lohr.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société en retirant la mention holding, avec modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification des conditions de transfert de siège et changement de siège, avec modification subséquente des 3^{ème} et 4^{ème} paragraphes de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article 2 des statuts.

4.- Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale et de retirer la mention holding dans la dénomination et dans la forme de la société. En conséquence, la première phrase de l'article 1^{er} des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R.E.A.L. RESUME EXPERIENCE ASSOCIATES LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions de transfert de siège et en conséquence supprime les 3^{ème} et 4^{ème} paragraphes de l'article 1^{er} des statuts pour les remplacer par les suivants:

«Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise».

L'assemblée décide également de transférer le siège social avec effet au 30 septembre 2004 de L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social.

En conséquence l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet la gérance d'immeubles à l'exception des réparations artisanales proprement dites, de type facility management et l'expertise.

En outre, la société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes, la société EURO ASSOCIATES S.A. et de lui donner décharge pour son mandat. Elle nomme comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans la société C2M S.A., ayant son siège à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille soixante-quinze (EUR 1.075,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: B. Fayet, C. Counhaye, Y. Fayet, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2004, vol. 428, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 août 2004.

U. Tholl.

(069352.3/232/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

R.E.A.L. RESUME EXPERIENCE ASSOCIATES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 86.380.

Statuts coordonnés suivant acte du 22 juillet 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl

Notaire

(069354.3/232/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

MOLENE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 65.795.

—
Extrait de résolutions de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2004

Les administrateurs de la société MOLENE FINANCIERE HOLDING S.A., réunis au siège social, le 16 juin 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Monsieur Claudio Scrocca, Expert-comptable, demeurant à Rome (Italie), Viale dei Campioni, 18, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Claudio Scrocca déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

C. Scrocca / R. Lombardi / P. Bucciarelli

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070234.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

PHARMA GOEDERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 2-4, Parc d'Activité Capellen.
R. C. Luxembourg B 13.658.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le Luxembourg le 26 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 août 2004.

Signature.

(070250.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

PHARMA GOEDERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 2-4, Parc d'Activité Capellen.
R. C. Luxembourg B 13.658.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AT01532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 août 2004.

Signature.

(070251.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

STOCK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 71.727.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the thirtieth day of July.

Before the undersigned Maître Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of THE SIROIS FOUNDATION, a foundation incorporated under the laws of the Liechtenstein, having its registered office at Aeulestrasse 38, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

by virtue of a proxy given on June 4th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- STOCK LUXEMBOURG S.A., a joint stock company having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, has been incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary public residing in Grevenmacher on September 22, 1999, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 910 dated December 1, 1999, R.C. Luxembourg B n° 71.727. The articles of incorporation have been amended pursuant to one deed of Maître Edmond Schroeder on October 24, 2001, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 366 dated March 6, 2002.

- The share capital of the Company presently amounts to thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each, fully paid up.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors and the statutory auditor of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de LA FONDATION SIROIS, fondation constituée suivant les lois du Liechtenstein, ayant son siège social au Aeulestrasse 38, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- STOCK LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, constituée suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg par un acte de Maître Joseph Gloden, notaire civil demeurant à Grevenmacher le 22 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 910 du 1^{er} décembre 1999, R.C. Luxembourg B n° 71.727. L'acte de constitution a été modifié par un acte de Maître Edmond Schroeder le 24 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 366 du 6 mars 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante est propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J, Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(069377.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

GROUPE F.C. EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 94.303.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070264.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GROUPE F.C. EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 94.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2004

1. Les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 9.838,-
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070263.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.033.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Patrice Henry en date du 27 novembre 2002.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme,

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070338.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.033.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 janvier 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la SICAV du 2, rue Nicolas Bové, L-1253 au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 16 février 2004.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070339.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LUXEMBOURG SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.197.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 janvier 2004 que le Conseil a nommé Monsieur Moritz Mittelbach en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hans Dieter Fricke, avec effet au 1^{er} janvier 2004. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005 et sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

LUXEMBOURG SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070253.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LEXSIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 66.278.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2004

1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion de la gérance.
2. L'Assemblée approuve le rapport du conseil de surveillance.
3. L'Assemblée approuve le rapport du réviseur d'entreprises.
4. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître un bénéfice de EUR 606.125,19 et entérine la décision de l'associé commandité d'affecter ce bénéfice de la façon suivante:

- Dividendes: EUR 303.060,-

Soit EUR 606,12 (six cent six Euros et douze cents) par action.

Les dividendes seront répartis entre tous les actionnaires au prorata de leurs participations respectives dans la Société.

- Autres réserves: EUR 303.065,19.

5. L'Assemblée donne décharge au gérant commandité et aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(070256.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GIST, GUARDIAN INTERNATIONAL SERVICES AND TRANSACTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 72.363.

—
Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04937, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

Directeur

Un mandataire

(070493.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

DORADO SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 98.590.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DORADO SOPARFI S.A., avec siège à Luxembourg, (R. C. B N° 98.590), constituée suivant acte notarié du 3 octobre 1961, inscrite au registre de commerce Fürstentum Liechtenstein à Vaduz, le 6 octobre 1961 sous le numéro H 100/83, transférée à Luxembourg suivant acte notarié du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C N° 250 du 2 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange. Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Biljana Fux-Karamitre, employée privée, demeurant à Bous. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trois millions quatre cent quatre-vingt mille francs suisses (CHF 3.480.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la date de clôture du 1^{er} exercice social.
2. Modification afférente de l'article 12 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide que le 1^{er} exercice social finit le 31 août 2004 et au 31 août pour les années suivantes: Suite à ce changement l'article 12 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. Die Jahresrechnung wird alljährlich auf den einunddreissigsten August abgeschlossen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Brimeyer, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2004, vol. 900, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 août 2004.

G. d'Huart.

(069339.3/207/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

SOFIBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 76, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 102.363.

STATUTS

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Fernando José Andrade Dos Santos Silva, gérant de société, né à Gloria Aveiro (P), le 6 juin 1956, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 70, rue du Brill.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SOFIBAT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet:

- la construction, rénovation, réalisation, transformation d'immeubles directement ou en sous-traitance,
- les travaux de façades, plafonnage et carrelage,
- ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement, sans pouvoir cependant entraîner la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gestion.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille dix euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Fernando Andrade Dos Santos Silva, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4750 Pétange, 76, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Andrade Dos Santos Silva.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2004, vol. 900, fol. 31, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 août 2004.

G. d'Huart.

(068822.3/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

INFRATIL AIRPORT PARTNERS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.650.

—

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 7 juin 2004, que:

- les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003.
- le mandat de M. Liberato Petagna, INVESTMENT BANKER, demeurant au 97 the Terrace, Wellington, Nouvelle-Zélande a été renouvelé jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Luxembourg le 10 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070382.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LION FORTUNE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 33.925.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission:

- de Madame Brigitte Durand en date du 12 septembre 2001,
- de Monsieur Eric Mookherjee en date du 12 septembre 2001,
- de Monsieur Jean-François Baume en date du 6 mars 2002,
- de Monsieur Pascal Grundrich en date du 6 mars 2002,
- de Monsieur David Crosby en date du 20 janvier 2003,
- de Monsieur Mark Sinsheimer en date du 8 mars 2003,
- de Monsieur Yves Choueifaty en date du 5 décembre 2003,
- de Monsieur François Marais en date du 5 décembre 2003,
- de Monsieur Pierre-Paul Cochet en date du 10 mars 2004,
- de Monsieur Pierre Persico en date du 19 avril 2004.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer parmi ses membres:

- Mr Giovanni Carenini en date du 20 janvier 2003,
- Mr Paul-Henri De La Porte Du Theil en date du 15 janvier 2004,

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Sicav du 26a, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg au 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg en date du 20 août 2001.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070335.3/1024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

BIOVENTURES MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 88.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05575, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Société anonyme

Signature

(070393.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

BIOVENTURES MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 88.399.

*Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique
pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2003*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003;
- de reporter la perte de l'exercice 2003 sur les exercices suivants;
- de donner décharge aux gérants, Monsieur Gilles Martin, gérant A et Monsieur Eric Fort, gérant B, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour BIOVENTURES MANAGEMENT, S.à r.l

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070391.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

EUROP SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 79.833.

Résiliation convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 relative à la domiciliation des sociétés, nous vous informons que nous résilions en date du 31 juillet 2004 le contrat de domiciliation conclu entre d'une part:

- La société domiciliataire:

GESFO S.A.

Siège social: 7, rue d'Amsterdam

L-1126 Luxembourg

N° agrément pour domiciliataire: 34/00

et d'autre part

- La société luxembourgeoise suivante:

EUROP SERVICES S.A., société anonyme dont le siège social est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, immatriculée au RC de Luxembourg sous le n° B 79.833.

Le contrat de domiciliation a été conclu le 7 novembre 2002 et prend fin le 1^{er} septembre 2004.

R. Goebel

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070427.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

BEAUREGARD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 84.300.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 juillet 2004

Sont présents ou représentés:

- MONTEREY SERVICES S.A., administrateur

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateur

Est excusé:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., administrateur

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de MONTEREY SERVICES S.A.,

Monsieur le Président nomme aux fonctions de secrétaire UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.,

Le Président constate que tous les membres du Conseil d'Administration ont été informés des date et heure ainsi que de l'ordre du jour de la présente réunion et qu'un quorum est présent, de sorte que la réunion peut valablement délibérer.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société.

2. Révocation des administrateurs actuels.

3. Nomination d'administrateurs en remplacement des démissionnaires.

4. Divers.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

Le siège social est transféré au, 6-12 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

Les administrateurs EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ont donné leur démission et ils seront remplacés par:

1. Madeleine Meis, demeurant à L-9647 Doncols, Duerfstrooss 96.

2. Annick Rob, demeurant à B-6600 Bastogne, rue des Hêtres 141.

3. La société anonyme ADAMAS, avec siège social à L-2714 Luxembourg, rue du Fort Wallis 6-12, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 33.450, représentée par son administrateur, Madame Madeleine Meis.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2005.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.00 heures.

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. DSO-AT00098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signatures.

(070437.3/664/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

AS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.713.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Janin, gérant de sociétés, né le 4 avril 1952 à Bois-Colombes, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt;

2) Monsieur David Riquart, commerçant, né le 3 juin 1969 à Béthume, demeurant à L-8440 Steinfort, 47, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré céder chacun 200 parts sociales pour le prix de 40.000,- (quarante mille euros), dont quittance de la société à responsabilité limitée AS LUX, S.à r.l., avec siège à Steinfort, (R. C. B 81.713), constituée suivant acte notarié du 9 avril 2001, publié au Mémorial C page 48341/2001, à:

Monsieur Morvan Guillaume Bochet, gérant de sociétés, né à F-Thionville, le 17 septembre 1973, demeurant à L-8094 Bertrange, 36, route de Strassen, qui accepte.

Suite à ce changement, il y a lieu de modifier l'article 6 deuxième alinéa comme suit:

Art. 6. 2^{ème} alinéa. Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Marc Janin, préqualifié	50 parts
- Monsieur David Riquart, préqualifié	50 parts
- Monsieur Morvan Guillaume Bochet, préqualifié	400 parts
Total:	500 parts

Lesdites cessions de parts ont été ratifiées par les deux gérants actuels, Monsieur Marc Janin, préqualifié et Monsieur David Riquart, préqualifié.

Gérance

Messieurs Marc Janin et David Riquart démissionnent de leur fonction de gérant avec effet immédiat. Décharge entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Est nommé gérant unique, Monsieur Morvan Guillaume Bochet, préqualifié.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Transfert du siège

Le siège social est transféré de Steinfort à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

En conséquence l'article 2 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi à Windhof.*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Janin, D. Riquart, M. G. Bochet, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2004, vol. 900, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 août 2004.

G. d'Huart.

(069345.3/207/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

MEDTEC ENTWICKLUNGS-, BETEILIGUNGS- UND VERTRIEBSGESELLSCHAFT, G.m.b.H.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 62.215.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

NEOMED HOLDING S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.218, associé unique de la société à responsabilité limitée MEDTEC ENTWICKLUNGS-, BETEILIGUNGS- UND VERTRIEBSGESELLSCHAFT G.m.b.H., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62215, constituée suivant acte reçu en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 196 du 31 mars 1998, représentée aux

présentes par Madame Flora Château, employée privée, demeurant à Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 14 janvier 2004, comprenant nomination de Monsieur Jean-Marc Faber, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg en tant que liquidateur, et de Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

La comparante, représentée comme dit est, a prié le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
 2. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
 3. Clôture de la liquidation.
 4. Détermination de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(068945.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

BRENTEX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.179.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LES VINS GEORGES DUBOEUF, société anonyme au capital de EUR 793.440,-, ayant son siège social à F-71570 Romanèche Thorins, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mâcon sous le numéro 686 450 248, ici représentée par Maître Yann Hilpert, avocat, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, agissant en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme BRENTEX A.G., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B, numéro 48.179, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, en date du 7 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 1994, numéro 443 (ci-après la «Société»).

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juillet 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Que la société anonyme LES VINS GEORGES DUBOEUF, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, dont le capital social s'élève à 1.563.455,83 euros (un million cinq cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-trois cents) représenté par 10.255 (dix mille deux cent cinquante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite Société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que le comparant, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, tout le passif de la Société étant réglé ou provisionné, pour ce qui est du passif en relation avec la clôture de la liquidation le solde du compte bancaire étant insuffisant pour régler les dettes en relation avec la clôture de la liquidation, l'actionnaire unique paiera directement les créances de la Société encore ouvertes; l'actionnaire unique en sa qualité de liquidateur donne pouvoir à Monsieur Georges Duboeuf pour mouvoir le compte bancaire de la Société sous sa seule signature afin de payer les frais en relation avec la clôture de la liquidation; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, qu'il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé ou le sera. Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Le comparant nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5752 Frisange, 23, Haffstrooff et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, en sa qualité de commissaire-vérificateur, le comparant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

Le comparant, constitué en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme BRENTX A.G. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société.

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur.

Que les livres et documents de la société seront déposés à l'ancien siège social sis L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Hilpert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2004.

P. Bettingen.

(069167.3/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

CALL CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 101.226.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 août 2004

Bureau

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Eyal Grumberg.

Le président nomme Mademoiselle Stéphanie Collmann secrétaire de l'assemblée.

Madame Carine Maitzner est nommée scrutateur.

Présences

Les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'assemblée sont mentionnés sur la liste de présence ci-jointe laquelle a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau indique que toutes les actions sont présentes ou représentées.

Ordre du jour

Le président fait part de l'ordre du jour, lequel comprend les points suivants:

- Transfert du siège social

Délibérations

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité,

Décide

de transférer le siège social à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070455.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

UNITED GRAIN & OIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 55.270.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 juillet 2004 au siège social.

1) Après avoir pris connaissance des rapports du commissaire, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 1997, 1998, 2002 et 2003 l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes tels que présentés et a décidé d'affecter:

le résultat de l'exercice 1997 soit un bénéfice de USD 613.476,63 à compte nouveau,

le résultat de l'exercice 1998 soit un bénéfice de USD 73.846,55 à compte nouveau,

le résultat de l'exercice 2002 soit un bénéfice de USD 225.630,33 à compte nouveau,

le résultat de l'exercice 2003 soit un bénéfice de USD 40.579,32 à compte nouveau.

2) Par votes spéciaux, décharge pleine et entière a été accordée au Conseil d'Administration et au commissaire pour leurs mandats durant les exercices 1997, 1998, 2002 et 2003.

3) L'assemblée a entériné la décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004 relative au transfert du siège social. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

UNITED GRAIN & OIL HOLDING S.A.

R. Zimmer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070431.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

DEKSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 102.203.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 juillet 2004

Il résulte dudit procès-verbal que deux titres représentatifs au porteur ont été créés

Titre N° 1 donnant droit à 50 actions numérotées de 1 à 50

Titre N° 2 donnant droit à 50 actions numérotées de 51 à 100

Administrateurs:

Maître Eyal Grumberg, Avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

Maître Nicolas Bannasch, Avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

Mademoiselle Stéphanie Collmann, Avocat, née à Creutzwald (France), le 16 janvier 1977, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, né à Pétange, le 8 février 1966, demeurant à L-4735 Pétange, 81 rue Jean Baptiste Gillardin.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070484.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LUCHS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.585.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 août 2004

Première résolution

L'intégralité du capital étant présente ou représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Madame Nathalie Schmatz, Monsieur Maurice Houssa et de Madame Catherine Calvi de leur poste d'administrateur de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne par votes séparés pleine décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Klaus Krumnau, Monsieur Michal Wittmann et Madame Sylvie Abtal-Cola nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009: AUDITAS S.A., 47, bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 3, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070459.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

LUSOL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.470.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 août 2004

Première résolution

L'intégralité du capital étant présente ou représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Patrick Rochas, Monsieur Maurice Houssa et de Madame Catherine Calvi de leur poste d'administrateur de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne par votes séparés pleine décharge aux administrateurs sortants et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Klaus Krumnau, Monsieur Michal Wittmann et Madame Sylvie Abtal-Cola nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009: AUDITAS S.A., 47, bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 3, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070464.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 55.934.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés au Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04931, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

Directeur

Un mandataire

(070494.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GUARDIAN GLASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 62.403.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés au Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04946, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

Directeur

Un mandataire

(070495.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GUARDIAN LUXCOATING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.844.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés au Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

Directeur

Un mandataire

(070496.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

GUARDIAN AUTOMOTIVE-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.

R. C. Luxembourg B 39.475.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés au Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

Directeur

Un mandataire

(070497.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

CRESCENT EURO INDUSTRIAL (FINCO), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.584.

STATUTES

In the year two thousand four, on the seventh day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., (formerly UBS EUROPE S.A.), a Luxembourg société anonyme holding, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 35.584, and

CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Unites States of America.

The appearing persons are represented by Mrs Yoanna Stefanova, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» which they declared to organize among themselves.

Form, Corporate Name, Corporate Objectives, Registered office, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 5, 7 and 13 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of CRESCENT EURO INDUSTRIAL (FINCO), S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives.

2.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Subsidiaries, or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

2.2 The purpose of the Company shall be more specifically to finance the activity of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office in Luxembourg City («CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l.») and/or its Subsidiaries as well as to assist CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. and/or its Subsidiaries in the pursuit of any of their activities in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever to CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. and/or its Subsidiaries, and by raising the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, notably but not exclusively from its Shareholders, by accepting any deposit on behalf of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. and/or its Subsidiaries and by issuing, without any public offering, any debt instruments in any form whatsoever.

2.3 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company shall be constituted for a period of eight (8) years.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros, divided as follows:

- 475 (four hundred seventy-five) class A Shares («parts sociales») (the «Class A Shares»)
 - 25 class B Shares (twenty-five) («parts sociales») (the «Class B Shares»)
- with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in accordance with the terms of this article 7 and of article 13.3 only.

7.3 No Shareholder shall at any time sell, assign, transfer, convey, mortgage, pledge, encumber, hypothecate or otherwise dispose of all or any part of its Shares (including such Shareholders' right to distributions hereunder) to any Entity, other than pursuant to the following provisions of this article 7 and without first having obtained the approval to any such proposed disposition from all other Shareholders. Any transfer by any of all or any portion of such Shares in violation of this article 7 shall be null and void and of no effect whatsoever. At no time may any transfer result in the Company having more than forty (40) Shareholders.

7.4 Class A Shares and Class B Shares may only be transferred together with the same pro rata of JV Shares and Shareholder Loans pursuant to the terms and conditions set forth in the articles of incorporation of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l.

Management and shareholders

Art. 8. Board of Managers.

8.1 The Company shall have a board of managers consisting of five members (the «Board of Managers»). The Board of Managers shall at all times consist of:

8.1.1 three members, who shall be appointed among candidates proposed for nomination by the Class A Shareholder (the «Class A Managers»); and

8.1.2 two members, who shall be appointed among candidates proposed for nomination by the Class B Shareholder (the «Class B Managers»).

8.2 The right to propose for nomination a member of the Board of Managers (the «Manager») shall include the right to propose the dismissal or the suspension of such Manager to the Shareholders' Meeting. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

8.3 The Board of Managers shall elect a chairman among its members (the «Chairman»).

If the Chairman is not present at any meeting of the Board of Managers, the Managers may appoint any other Manager of their number to act as Chairman for the purpose of the meeting. If the Chairman should resign or no longer be a member of the Board of Managers, the Class B Managers shall be able to propose for appointment a replacement Chairman.

8.4 All decisions by the Board of Managers shall be taken in the interest of the Company and not in the interest of individual Shareholders.

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of any two Managers including the signature of at least one Class A Manager.

9.2 The Board of Managers is authorised to delegate the daily management of the Company's business, as well as the powers to represent the Company towards the third parties in relation to the daily management, to one Manager or third party who need not be Shareholders.

If such delegation of the daily management is made, such delegate person will have the power to bind the Company by his/her sole signature, with respect to the decisions, within the limits of the day-to-day management, entailing an engagement up to a maximum value of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros).

The Board of Managers may delegate any special power to one or more proxy holders, selected from its members or not, either Shareholders or not.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

9.3 The Board of Managers may delegate certain of its responsibilities for management and control of the Assets and affairs of the Company to any Entity as may be approved by all Managers and to no other Entity, provided, however, such delegation shall in no manner diminish (or be deemed to diminish), or relieve (or be deemed to relieve) the Board of Managers of, any obligations of the Board of Managers hereunder.

The Board of Managers shall be entitled to engage third party service providers to provide all the day to day accounting services and services in connection with filing for statutory or regulatory compliance purposes to the Company, the costs and expenses for such outsourcing are to be borne by the Company.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers.

10.1 Meetings of the Board of Managers shall be held at least four times a year and, preferably, at not more than three months intervals.

10.2 Any Manager may call a meeting of the Board of Managers. At least ten clear days' written notice shall be given to each of the Managers of all meetings, except if there are exceptional circumstances and all Managers agree to shorter notice or to waive notice of any meeting.

The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

Each notice of meeting shall specify a reasonably detailed agenda, be accompanied by any relevant papers and be sent by mail or facsimile transmission if sent to an address outside Luxembourg.

10.3 The quorum at a meeting of the Board of Managers shall be two Class A Managers and one Class B Manager present or represented at the time when the relevant business is transacted. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Managers present shall adjourn the meeting to a specified place and time three Business Days after the original date.

10.4 The Board of Managers shall be deemed to meet together if, being in separate locations, they are nonetheless linked by conference telephone or other communication equipment which allows those participating to hear and speak to each other. The quorum in that event shall still be two Class A Managers and one Class B Manager. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Managers having participated.

10.5 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

10.6 At any meeting of the Board of Managers, every Manager shall have one vote. Save as otherwise provided herein, all business arising at a meeting shall be determined by resolution passed by a majority of Managers present or represented. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

10.7 Any action taken by the Board of Managers on behalf of the Company shall constitute the act of, and serve to bind, the Company.

Art. 11. Standard Decisions/Major Decisions.

11.1 The matters specified in this article 11 may only be decided or resolved upon with simple majority of the Board of Managers («Standard Decisions») with the exception of paragraphs 11.2.2, 11.2.12, 11.2.13 and 11.2.16 which may only be decided or resolved upon by the unanimous consent of all the members of the Board of Managers («Major Decisions»).

11.2 A decision that shall be subject to the provisions of the present Article 11 shall be any decision to:

11.2.1 adopt, amend or modify any Operating Budget or, except as permitted by the Shareholders' Agreement, vary from the spending and other limitations set forth therein;

11.2.2 notwithstanding any other provision of the Shareholders Agreement, approve a Purchase Transaction or sell, exchange or otherwise transfer all or any portion of an Asset or any interest therein or any other property of the Company or its Subsidiaries; provided, however, that without any such unanimous consent, the Asset Manager, may make incidental sales, exchanges, conveyances or transfers of Company tangible personality or fixtures in the ordinary course of business if such transactions, together with all other such transactions in such Fiscal Year, involve property having a value or sales price of less than EUR 50,000.- in the aggregate, and the Asset Manager, may grant, or cause to be granted, utility and other similar easements to serve any Asset or any adjoining property as the Asset Manager, shall reasonably determine to be necessary or advisable;

11.2.3 authorize an asset manager or the Asset Manager, to negotiate and arrange for the execution of any End User Lease with any End User with respect to an Asset, except in accordance with the Operating Budget for such Asset and any guidelines as to End User Leases set forth therein;

11.2.4 except (i) for liens arising by operation of law and securing debts of the Company or its Subsidiaries that are not then currently due or payable, (ii) for financing approved by all Managers (which financing shall be in compliance with the Islamic Operating Guidelines), including the Senior Financing or any applicable Alternative Financing or Assumed Debt or (iii) for the grant of utility and other similar easements or licenses to serve an Asset or any adjoining property for the purpose of providing utilities, cable television, internet access or other necessary or desirable services to an Asset or adjoining property, (A) subject all or any portion of an Asset to any mortgage, lien or other encumbrance whatsoever or (B) pledge any assets of the Company or its Subsidiaries;

11.2.5 except in connection with the Senior Financing and all Alternative Financing and Assumed Debt, (A) effect any financing (excluding trade debt, accounts payable or equipment leases incurred in the ordinary course of the Company's business) or (B) execute any promissory note, evidence of indebtedness, guaranty or other debt instrument not authorized and duly approved in an Operating Budget and (ii) prepay, modify or refinance any debt of the Company or its Subsidiaries (including the Senior Financing and all Alternative Financing and Assumed Debt, if any);

11.2.6 subject to the terms of the Shareholders' Agreement, (i) prosecute, waive, settle or compromise any claims or causes of action of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., the Company or its Subsidiaries against any third party (or parties) (including any tax audit or tax contest), other than actions in the ordinary course to enforce End User Leases and other claims of less than EUR 25,000 each, or (ii) agree on behalf of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., the Company or its Subsidiaries to pay or otherwise settle any dispute, claim or cause of action against the Company or its Subsidiaries if (A) such dispute, claim or cause of action has been raised or brought by a Governmental Authority (including any tax audit or tax contest) or (B) the portion of such dispute, claim or cause of action not covered by insurance and to be paid by the Company exceeds EUR 25,000;

11.2.7 except as otherwise provided in the Shareholders Agreement, do any act that would make it impracticable to carry on the ordinary business of the Company or its Subsidiaries;

11.2.8 except as permitted in an Operating Budget, (i) make any capital expenditures in excess of EUR 15,000 for any Asset in any Fiscal Year, provided that the aggregate amount of such capital expenditures for all Assets shall not exceed EUR 25,000 in the aggregate in any Fiscal Year, or (ii) undertake an expansion or substantial renovation of any Asset;

11.2.9 employ any people for the Company or its Subsidiaries;

11.2.10 initiate a re-zoning or subdivision of any Asset or convert any Asset to a commercial condominium, commercial cooperative or similar form of ownership;

11.2.11 confess a judgment against the Company or its Subsidiaries;

11.2.12 assign the rights of the Company or its Subsidiaries in any Asset;

11.2.13 (i) take any action that changes the ownership of the Subsidiaries or the Assets, (ii) take any action that shall require Capital Contributions to be made and debt to be incurred by the Company and its Subsidiaries in an aggregate amount in excess of the Liability Limit or (iii) perform any act in contravention of the Shareholders' Agreement (including operating an Asset not in accordance with the UBS Standards), any Management Agreement, the Senior Financing, any Financing Documentation, any Assumed Debt, the Company/Subsidiary Loan Documents or any End User Lease;

11.2.14 (i) enter into, or thereafter, modify or amend, the Term Sheet, the Company/Subsidiary Loan Documents, any Financing Documentation, any other definitive documentation with respect to the Senior Financing, any Assumed Debt or any working capital or other debt facility of the Company or its Subsidiaries or (ii) modify or amend any Management Agreement;

11.2.15 except as provided in the Primary Asset Management Agreement, a Local Asset Management Agreement or an Operating Budget, enter into, or thereafter modify or amend, any contract or arrangement for routine and non-routine professional services to be rendered to the Company or its Subsidiaries (including property management, legal, accounting and consulting services) that is reasonably anticipated to obligate the Company or its Subsidiaries to expend more than EUR 30,000 in any Fiscal Year;

11.2.16 call for any Voluntary Additional Contribution;

11.2.17 propose to the Shareholders the replacement of the Company's auditors;

11.2.18 take, or omit to take, any action not in compliance with the Islamic Operating Guidelines;

11.2.19 cause the Company to enter into any contract or agreement with any Affiliate of the Asset Manager or amend, modify, exercise any right or grant any consent or approval under any such contract or agreement; and

11.2.20 utilize the services of a third-party sourcing agent in connection with the identification or acquisition of a Proposed Property.

Art. 12. Liability of the Managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders Decisions.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 The following decisions may only be adopted by Shareholders representing 100% of the share capital of the Company:

13.3.1 any action to change the ownership of the Company,

13.3.2 to admit any additional members to the Company;

13.3.3. to amend the Articles of incorporation of the Company; or

13.3.4. to dissolve and liquidate the Company.

Financial Year - Balance sheet

Art. 14. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 15. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Such inventory and balance sheet are prepared in accordance with Luxembourg GAAP.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to his/their shareholding in the Company.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Winding-up - Liquidation

Art. 17. Dissolution Events. The Company exists for a period of eight years as set forth in article 4.

Subject to any other provision of the Shareholders Agreement, the Company shall be terminated, dissolved and liquidated upon the occurrence of any of the following events or dates:

- the approval of all the Shareholders to terminate the Company;
- the permitted sale of all of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l.'s interest in the Assets and the receipt of all sales proceeds in full and in cash;
- the (i) termination of the Primary Asset Management Agreement and (ii) the receipt by CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. following such termination of notice from the Class A Shareholder that a Dissolution Event has occurred under this article due to such termination; and
- the eight anniversary of the incorporation of the Company.

Art. 18. Winding-up, Liquidation.

18.1 Upon the occurrence of any dissolution event, as defined under article 17, the Company, notwithstanding any provisions to the contrary in the Law, shall be dissolved and shall liquidate its assets (including unused reserves) in a manner that is consistent with avoiding undue loss and apply and distribute its assets in the following manner and in the following order of priority:

18.1.1 to the payment of (i) the debts and liabilities of the Company, including all company taxes, and (ii) the expenses of liquidation in the order of priority as provided by the Law; then

18.1.2 to the repayment of the debts and liabilities of the Company to the Shareholders.

18.2 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Definitions

«Affiliate» means, with respect to a specified Entity, any other Entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, the specified Entity. For purposes of this definition, «control», «controls» and «controlled» means, with respect to any Entity, the possession of the power to direct or cause the direction of the policies and management of such Entity, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

«Alternative Financing» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Asset» means each Proposed Property (including the freehold or leasehold interest therein and related improvements thereon) that has been acquired by an Asset Owner (or indirectly through the acquisition of the ownership interests in an Entity owning such Proposed Property) in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

«Asset Manager» means the UBS entity providing asset management services to CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. in the Region.

«Asset Owner» means a Subsidiary of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. holding title to, or a ground lessee interest in, one or more Assets.

«Assumed Debt» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement

«Eligible Property» means the stabilized industrial warehouses, research and development facilities, logistics space and other industrial properties that satisfy the investment and economic criteria set forth in the Shareholders' Agreement.

«End User» means an Entity (other than the Company, CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. or a Subsidiary thereof) that is a lessee or sublessee under an End User Lease.

«End User Lease» means a lease or sublease to an End User of all or a portion of an Asset (a) arranged or renewed by the Asset Manager or the Class B Shareholder (b) in effect at the time of the acquisition by an Asset Owner of such Asset (or the acquisition by a Subsidiary of the Company of the ownership interests in an Entity owning such Asset) pursuant to the terms of the Shareholders' Agreement.

«Entity» means any individual or any corporation, partnership (general, limited or limited liability), limited liability company, joint venture, association, joint stock company, trust or other business entity or organization formed in any jurisdiction.

«Governmental Authority» means any national or local government body, any political subdivision thereof or any court, administrative or regulatory agency, department, instrumentality, board, office, body or commission or other governmental authority or agency, domestic or foreign.

«Finco Loans» means the fixed interest bearing loans granted from time to time by the shareholders of CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. to the Company.

«Fiscal Year» means the fiscal year of the Company, which shall be the calendar year. The first Fiscal Year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2004.

«Islamic Operating Guidelines» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«JV Shares» means the shares in CRESCENT EURO INDUSTRIAL, III S.à r.l. subscribed by the class A shareholders and the class B shareholders.

«Liability Limit» means an amount equal to the aggregate total amount of equity and debt invested by the Shareholders in the Company.

«Local Asset Management Agreement» means each asset management agreement, on the same terms as the Primary Asset Management Agreement, mutatis mutandis, entered into by the Asset Manager and an Asset Owner pursuant to the Primary Asset Management Agreement.

«Management Agreements» means, collectively, the Primary Asset Management Agreement and the Local Asset Management Agreements.

«Operating Budget» has the meaning ascribed thereto in the Shareholders' Agreement.

«Primary Asset Management Agreement» means the asset management agreement, entered into by CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. and the Asset Manager.

«Proposed Property» means an Eligible Property identified by the Asset Manager.

«Purchase Agreement» has the meaning ascribed thereto in the Shareholders' Agreement.

«Purchase Transaction» means the acquisition made pursuant to a Purchase Agreement and the actions required to be taken under, and in connection with, the Senior Financing or applicable Alternative Financing in order to effectuate such acquisition.

«Region» means Switzerland, Spain and Portugal.

«Senior Financing» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«Share(s)» means the Class A Share(s) and the Class B Share(s).

«Shareholders» means the shareholders of the Company holding the Class A Share(s) and the Class B Share(s).

«Shareholders' Agreement» means the Shareholders' agreement which may from time to time be adopted between the Company and the Shareholders.

«Shareholder Loans» means the Shareholders' loans which may from time to time be granted to CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., to the Company or to any company in which CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. or the Company has a direct or indirect participation and whose purpose is the acquisition and financing of an Asset.

«Subsidiary» means, with respect to a specified Entity, any other Entity that directly or indirectly, through one or more intermediaries, is controlled by the specified Entity. For purposes of this definition, «controlled» means, with respect to any Entity, the possession of the power to direct or cause the direction of the policies and management of such Entity, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

«Term Sheet» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

«UBS Standards» means (a) the operational standards (including accounting and financial reporting policies and procedures), (b) the managerial standards (including duty of care) and (c) the physical standards (including amounts and quality of FF&E and frequency of FF&E replacements) that are from time to time then generally and consistently (but not necessarily absolutely or without exception) applied by owners and operators of stabilized industrial warehouse properties and other industrial properties similar to Eligible Property which are of a similarly high standard located in the Region at, to, or in connection with, (i) stabilized industrial warehouse properties and other industrial properties that are of comparable type, size, age and market orientation as the relevant Assets and (ii) the management and operation of Entities owning such properties, all in accordance with Legal Requirements (as such term is defined in the Shareholders' Agreement).

«Voluntary Additional Contribution» has the meaning ascribed to such term in the Shareholders' Agreement.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2004.

Subscription - Payment

All the 475 Class A Shares representing 95% of the share capital have been subscribed by CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, prenamed.

All the 25 Class B Shares representing 5% of the share capital have been subscribed by UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H, prenamed.

All these Class A Shares and Class B Shares are fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand five hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Managers A:

David Swan, residing at CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, London W1K 5JH

Henry A. Thompson, residing at CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, London W1K 5JH and

Asim Zafar, residing at FIRST ISLAMIC INVESTMENT BANK, P.O. Box 1406 Manama Bahrain

Managers B:

Gilbert Schintgen, residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and

Helmuth Aberer, residing at UBS AG, Gessnerallee 3-5, P.O. Box, CH-8098, Zurich, Switzerland

In accordance with article 9.1 of the Articles, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of any two Managers including the signature of at least one Class A Manager.

2) The Company shall have its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H, (anciennement UBS EUROPE S.A.), une société anonyme holding, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 35.584, et

CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS III LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Toutes deux représentées aux présentes par Madame Yoanna Stefanova, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, agissant ès qualités, sont représentées en vertu de procurations données sous seing privé, qui, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Forme, Dénomination sociale, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a comme dénomination sociale CRESCENT EURO INDUSTRIAL (FINCO), S.à r.l.

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et, notamment, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de prêter des fonds, y compris les revenus d'emprunts et/ou l'émission d'obligations à ses Filiales ou à toute autre société. La Société peut également accorder des garanties et sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses propres engagements ou les engagements de ses Filiales ou de toute autre société. La Société pourra nantir, céder, grever ou créer autrement une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs, réaliser toutes opérations directement ou indirectement liées à la réalisation de son objet, sans bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.2 La Société a plus particulièrement comme objet de financer les activités de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg-Ville («CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l.») et/ou de ses filiales et d'assister CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. et/ou ses filiales à poursuivre leurs activités, notamment en accordant des prêts, des fonds ou des garanties quelqu'en soient la forme et l'échéance, à CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. et/ou ses filiales, et en procurant les fonds, notamment mais non limitativement de ses actionnaires, nécessaires à l'exercice de ses activités dans le cadre de son objet social, en acceptant tout dépôt de fonds au nom de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. et/ou de ses filiales et d'émettre des instruments obligataires dans quelque forme que ce soit, sans faire d'offre au public.

2.3 La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques et financières de nature à directement ou indirectement faciliter l'accomplissement de l'objet social tel que décrit au présent article.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée de huit (8) ans.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) et est réparti comme suit:

- 475 (quatre cents soixante-quinze) parts sociales de la classe A (les «Parts Sociales A»)
 - 25 (vingt-cinq) parts sociales de la classe B (les «Parts Sociales B»)
- avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, tel que prévu à l'article 13 des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de Parts Sociales.

7.1 En cas d'un seul Associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 En cas de plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être uniquement transférées en conformité avec les articles 7 et 13.3.

7.3 Aucun Associé ne peut à aucun moment vendre, céder, transmettre, hypothéquer, nantir, grever ou disposer autrement de tout ou partie ses Parts Sociales (y compris son droit au dividende en découlant) à une Entité, autrement qu'en application du présent Article 7 et sans avoir obtenu l'accord préalable de tous les autres Associés à cet effet. Tout transfert de tout ou partie de telles Parts Sociales fait en violation du présent Article 7 est nul et sans effet. Un transfert de parts sociales ne peut jamais porter le nombre total d'Associés au-delà de 40 (quarante).

7.4 Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B peuvent seulement être transmises avec un nombre proportionnel de Parts Sociales JV et de Prêts d'Associés, en conformité avec les statuts de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance comportant cinq membres (le «Conseil de Gérance»). Le Conseil de Gérance est composé à tout moment de:

- 8.1.1 trois membres nommés parmi les candidats proposés par les Associés A (les «Gérants A»); et
- 8.1.2 deux membres nommés parmi les candidats proposés par les Associés B (les «Gérants B»).

8.2 Le droit de proposer un membre du Conseil de Gérance (le «Gérant») à la nomination comprend également le droit de proposer son renvoi ou la suspension de ses fonctions à l'Assemblée Générale des Associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par résolution de l'assemblée générale des Associés.

8.3 Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres un président (le «Président»).

Lorsque le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil de Gérance, les Gérants peuvent désigner un autre Gérant pour présider la réunion. Lorsque le Président démissionne de ses fonctions ou ne fait plus partie du Conseil de Gérance, les Gérants B auront le droit de proposer un Président de remplacement.

8.4 Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront prises dans l'intérêt de la Société et non pas dans l'intérêt des Associés pris individuellement.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et à condition que les dispositions du présent article 9 aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera, en toute circonstance, valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants, dont l'un au moins est un Gérant A.

9.2 Le Conseil de Gérance est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société vis-à-vis de tiers en relation avec la gestion journalière, à un Gérant ou à un tiers Associé ou non.

En cas de délégation de la gestion journalière, la personne déléguée aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, relativement aux décisions, dans les limites de la gestion journalière, pour des engagements ne dépassant pas un montant maximal de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros).

Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses membres ou non, Associé ou non.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions utiles de son/leur mandat.

9.3 D'une manière générale, le Conseil de Gérance peut déléguer certaines de ses responsabilités relatives à la gestion et au contrôle des affaires et des Biens de la Société à toute Entité, tel qu'approuvé par tous les Gérants, et à aucune autre Entité, à condition, toutefois, que cette délégation ne porte pas atteinte aux (ou ne puisse être réputée porter atteinte aux) ni ne décharge (ou ne puisse être réputée décharger) le Conseil de Gérance de l'une quelconque de ses obligations en découlant.

Le Conseil de Gérance peut avoir recours à des prestataires de services tiers pour la fourniture à la Société de services comptables et de tous services de déclaration ou de notification en vertu d'obligations légales ou réglementaires incombant à la Société, les frais et coûts relatifs à une telle externalisation devant être supportés par la Société.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunit au moins quatre fois par an, et, de préférence, au moins tous les trois mois.

10.2 Tout Gérant peut convoquer une réunion du Conseil de Gérance. La convocation sera notifiée à chaque Gérant au moins dix jours avant la date prévue pour toute réunion, sauf en présence de circonstances exceptionnelles et que tous les Gérants acceptent un préavis plus court ou renoncent à l'exigence du préavis.

Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés. Un Gérant peut être représenté par un autre Gérant.

Toute convocation contient un ordre du jour suffisamment détaillé, comprend en annexe tous documents relevant et sera envoyée par courrier ou télécopie si l'adresse du destinataire se trouve en dehors du Luxembourg.

10.3 Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est fixé à deux Gérants A et un Gérant B, présents ou représentés au moment où les affaires en question sont traitées. Lorsque le quorum n'est pas atteint ou n'est plus atteint endéans les trente premières minutes de l'heure indiquée pour la réunion, les Gérants présents ajournent la réunion à un endroit précis à trois jours ouvrables de la date initiale.

10.4 Le Conseil de Gérance est réputé réuni valablement lorsque les Gérants, bien qu'à des endroits distincts, sont en contact les uns avec les autres par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires qui permettent aux participants de s'entendre et de se parler. Dans ce cas, le quorum sera toujours deux Gérants A et un Gérant B. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les Gérants ayant participé.

10.5 Une décision écrite signée par tous les Gérants est valable et efficace de la même manière que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

10.6 Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, tout Gérant a droit à une voix. Sauf stipulations contraires des présents Statuts, une résolution du Conseil de Gérance est adoptée si la majorité des Gérants présents ou représentés l'approuve. Le Président n'a pas droit à une deuxième voix ou à une voix prépondérante.

10.7 Tous actes pris par le Conseil de Gérance au nom et pour le compte de la Société engagent la Société et constituent la preuve d'un tel engagement.

Art. 11. Décisions Standard / Décisions Majeures.

11.1 Les décisions relatives aux affaires énumérées au présent Article 11 peuvent seulement être prises à la majorité simple du Conseil de Gérance («Décisions Standard»), à l'exception des paragraphes 11.2.2., 11.2.12, 11.2.13 et 11.2.16 qui peuvent seulement être prises à l'unanimité du Conseil de Gérance («Décisions Majeures»).

11.2 Une décision qui est sujette au présent article 11 est toute décision:

11.2.1 d'adopter, amender ou modifier un Budget Opérationnel ou, à l'exception de ce qui est permis par le Pacte d'Actionnaires, de s'écarter des dépenses ou autres limites de ce Budget Opérationnel;

11.2.2 nonobstant toute autre disposition du Pacte d'Actionnaires, approuver une Transaction d'Acquisition ou vendre, échanger ou autrement transférer tout ou partie d'un Bien ou d'un droit y relatif ou tout autre bien appartenant à la Société ou à l'une de ses Filiales; sous réserve, toutefois, qu'en l'absence de décision unanime du Conseil de Gérance, le Gérant de Biens puisse faire des ventes, échanges, transferts occasionnels des biens corporels ou immobilisés de la Société dans le cadre de la gestion courante, à condition que de telles opérations, ensemble avec toutes autres opérations de l'Exercice Fiscal, concerne des biens d'une valeur ou d'un prix de vente ne dépassant pas un total de EUR 50.000, et que le Gérant de Biens puisse accorder, ou faire accorder, la provision de services ou autres aides semblables au bénéfice de tout Bien ou de toute propriété y adjacente, nécessaires ou souhaitables selon son appréciation;

11.2.3 d'autoriser un gérant de biens ou le Gérant de Biens à négocier et arranger l'exécution de tout Prêt à Usager Final, en relation avec un Bien, avec l'Usager Final, sauf ce qui est prévu au Budget Opérationnel au sujet de tels Biens, notamment dans les lignes directrices y fixées aux Prêts à Usager Final;

11.2.4 à l'exception (i) des privilèges créés par la loi qui garantissent les dettes de la Société ou de ses Filiales qui ne sont pas encore dues et échues, (ii) du financement approuvé par tous les Gérants (ce financement devra être conforme aux Lignes Directrices Opérationnelles Islamiques), y compris le Financement Senior ou tout Financement Alternatif ou Dette Assumée ou (iii) de l'accord de services ou aides semblables ou des autorisations utiles au Bien ou à sa propriété adjacente dans le but de fournir des installations, la télévisions par câble, un accès à Internet ou d'autres services nécessaires ou souhaitables à un Bien ou à sa propriété adjacente, (A) grever tout ou partie du Bien par une hypothèque, privilège ou tout autre charge ou (B) nantir des biens de la Société ou de ses Filiales;

11.2.5 si ce n'est en relation avec le Financement Senior et tout autre Financement Alternatif ou Dette Assumée, (A) effectuer toute sorte de financement (à l'exclusion des dettes commerciales, des comptes à régler ou de la location d'équipement encourus dans le cours normal des affaires de la Société) ou (B) signer un billet à ordre, reconnaissance de dette, garantie ou autre instrument non autorisé et dûment approuvé par le Budget opérationnel et (C) prépayer, modifier ou refinancer une dette de la Société ou de ses Filiales (y compris, le cas échéant, le Financement Senior et tout Financement Alternatif ou Dette Assumée);

11.2.6 en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires, (i) poursuivre, abandonner, transiger sur des actions de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., de la Société ou de ses Filiales à l'encontre de tiers (y compris les audits ou contestations fiscaux), autres que les actions relatives au cours normal des affaires tendant à faire valoir des droits en vertu des Prêts à Usager Final ou d'autres droits ne dépassant pas individuellement la valeur de EUR 25.000, ou (ii) accepter au nom et pour le compte de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., de la Société ou de ses Filiales de terminer un litige à l'encontre de la Société ou de ses Filiales par voie de paiement ou de transaction si (A) un tel

litige ou action a été initié par une Autorité Gouvernementale (y compris les audits ou contestations fiscaux) ou si (B) la part du tel litige ou action non couverts par une assurance que la Société devra payer, dépasse EUR 25.000.;

11.2.7 sauf stipulations contraires du Pacte d'Actionnaires, agir de manière à empêcher l'exercice normal des affaires de la Société ou des ses Filiales;

11.2.8 sauf cas permis dans le Budget Opérationnel, (i) faire des dépenses en capital dépassant EUR 15,000 pour un Bien au cours d'un Exercice Fiscal, à condition que le montant total de ces dépenses en capital ne dépasse pas pour tous les Biens EUR 25.000 au cours d'un Exercice Fiscal, ou (ii) entreprendre une expansion ou une rénovation substantielle d'un Bien;

11.2.9 engager du personnel pour la Société ou ses Filiales;

11.2.10 initier un re-zonage ou subdivision d'un Bien ou convertir un Bien en copropriété commerciale, coopérative commerciale ou forme de propriété similaire;

11.2.11 faire un aveu judiciaire à l'encontre de la Société ou de ses Filiales;

11.2.12 céder les droits de la Société ou de ses Filiales dans un Bien;

11.2.13 (i) entreprendre des mesures qui changent la propriété des Biens ou des Filiales; (ii) entreprendre des actions qui nécessitent des Contributions en Capital ou l'engagement de dettes par la Société ou ses Filiales qui dépassent au total la Limite de Responsabilité ou (iii) poser un acte en violation du Pacte d'Actionnaires (y compris exploiter un Bien en violation des Standards UBS), d'un Accord de Gérance, du Financement Senior, d'un Document de Financement, d'une Dette Assumée, des Documents de Prêt à Société/Filiale ou d'un Prêt à Usager Final;

11.2.14 (i) souscrire à ou modifier postérieurement les Conditions, les Documents de Prêt à Société/Filiale, un Document de Financement, tout autre document définitif en relation avec le Financement Senior, toute Dette Assumée ou des fonds de roulement ou autres dettes de la Société ou de ses Filiales ou (ii) modifier ou compléter un Contrat de Gestion;

11.2.15 sauf stipulations contraires de la Convention de Gestion de Biens Primaire, d'une Convention de Gestion de Biens Locale ou d'un Budget Opérationnel, s'engager dans, modifier ou compléter postérieurement un contrat ou un arrangement de toute nature portant sur des services professionnels, de routine ou non, à fournir à la Société ou à ses Filiales (y compris la gérance de biens, des services juridiques, comptables ou de consultation) qui peuvent raisonnablement être estimés obliger la Société ou ses Filiales à dépenser plus de EUR 30.000 par Exercice Fiscal;

11.2.16 demander des Contributions Additionnelles Volontaires;

11.2.17 proposer aux Associés le remplacement des commissaires aux comptes de la Société;

11.2.18 faire ou omettre de faire des actions en violation des Lignes Directrices Opérationnelles Islamiques;

11.2.19 engager la Société dans un contrat ou un arrangement avec un Affilié du Gérant de Biens ou compléter, modifier, exercer un droit y relatif ou autoriser un tel contrat ou une tel arrangement; et

11.2.20 avoir recours à des services d'un tiers relativement à l'identification ou l'acquisition d'une Propriété Proposée.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Les décisions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord des Associés détenant 100% du capital de la Société:

13.3.1 tous actes pour changer la propriété de la Société ou de l'une des ses Filiales;

13.3.2 admettre des Associés additionnels dans la Société;

13.3.3 modifier les Statuts de la Société;

13.3.4 dissoudre et liquider la Société.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Résultats sociaux. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Ces inventaires et bilans sont établis en application des règles luxembourgeoises GAAP.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droits à répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Sans préjudice des conditions légales et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut effectuer un paiement anticipé sur dividendes. Le Conseil de Gérance fixe le montant et la date d'un tel paiement anticipé.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. Causes de dissolution. La Société est constituée pour une durée de huit ans, tel que décrit à l'article 4.

Nonobstant toute autre disposition du Pacte d'Actionnaires, la Société peut être terminée, dissoute ou liquidée lors de l'avènement de l'un quelconque des événements ou dates suivants:

- l'accord unanime des Associés de terminer la Société,
- le transfert autorisé de tous les droits de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. dans les Biens et la réception de tous les revenus y afférents en entier et en liquide;
- (i) l'échéance de la Convention de Gestion de Biens Primaire et (ii) la réception par CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. suite à cette échéance de la notification faite par les Associés A qu'une cause de dissolution est survenue en application du présent article à cause de cette échéance; et
- le huitième anniversaire de la constitution de la Société.

Art. 18. Dissolution, liquidation.

18.1 Suite à l'avènement d'une cause de dissolution tel qu prévu à l'article 17, la Société, nonobstant toute disposition légale contraire, sera dissoute et devra procéder à la liquidation de ses avoirs (y compris les réserves non puisées), de manière à éviter toute perte injustifiée et elle affectera et distribuera ses avoirs de la manière suivante et selon l'ordre des priorités suivant:

18.1.1 au paiement (i) des dettes et obligations de la Société, y compris tous les impôts sur les sociétés, et (ii) des dépenses liées à la liquidation suivant l'ordre des priorités fixé par la Loi; ensuite

18.1.2 au paiement des dettes et obligations de la Société vis-à-vis de ses Associés.

18.2 Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

18.3 Lors de la dissolution, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par les Associés qui déterminent également ses/leurs pouvoirs et rémunération.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions

«Affilié» désigne, en relation avec une Entité spécifique, toute autre Entité qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée, ou est sous contrôle commun avec, l'Entité spécifiée. Pour les besoins de la présente définition, «contrôle», «contrôler» et «contrôlée» signifie, en relation avec une Entité, le pouvoir de diriger ou d'influencer la gestion d'une telle Entité, soit à travers la détention de titres ayant droit de vote, soit par contrat ou tout autre moyen.

«Associés» désigne les associés de la Société détenant des Parts Sociales A et des Parts Sociales B.

«Autorité Gouvernementale» désigne l'autorité nationale ou locale, toute ses subdivisions politiques ou toute juridiction, agence administrative ou réglementaire, département, agence, bureau ou commission ou autre autorité ou agence gouvernementale nationale ou étrangère.

«Bien(s)» désigne chaque Propriété Proposée (y compris les droits en pleine propriété, «freehold» ou non «leasehold» y relatifs et toutes améliorations y relatives) qui a été acquise par un Propriétaire de Bien (ou indirectement à travers l'acquisition des droits de propriété relatifs à une Entité propriétaire d'une telle Propriété Proposée) conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

«Budget Opérationnel» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires

«Conditions» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Contributions Additionnelles Volontaires» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Convention d'Acquisition» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Convention de Gestion» désigne collectivement la Convention de Gestion de Biens Primaire et la Convention de Gestion de Biens Locale.

«Convention de Gestion de Biens Locale» désigne chaque contrat de gestion, conclu aux mêmes conditions que la Convention de Gestion de Biens Primaire, mutatis mutandi, par le Gérant de Biens et le Propriétaire de Biens en vertu de la Convention de Gestion de Biens Primaires.

«Convention de Gestion de Biens Primaire» désigne le Contrat de Gestion de Biens, conclu par la CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. et le Gérant de Biens.

«Dette Assumée» est définie de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Entité» désigne toute personne physique ou morale, toute association (générale, limitée ou à responsabilité limitée), société à responsabilité limitée, joint venture, société de capital, trust ou autre entité commerciale ou organisation formée dans n'importe quelle juridiction.

«Exercice Fiscal» désigne l'exercice fiscal de la Société, qui correspond à l'année civile du calendrier. Le premier Exercice Fiscal commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2004.

«Filiale» désigne, en relation avec une Entité spécifique, toute autre Entité qui est contrôlée par l'Entité spécifiée, directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires. Pour les besoins de la présente définition, «contrôlée» signifie, en relation avec une Entité, le pouvoir de diriger ou d'influencer la politique et la gestion d'une telle Entité, soit à travers la détention de titres ayant droit de vote, soit par contrat ou tout autre moyen.

«Financement Senior» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Financement Alternatif» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Gérant de Biens» désigne l'entité UBS qui fournit des services de gérant de biens à CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. dans la Région.

«Lignes Directrices Opérationnelles Islamiques» est défini de la même manière que sous le Pacte d'Actionnaires.

«Limite de Responsabilité» désigne le montant égal au montant total de capital et de dette investi par les Associés dans la Société.

«Pacte d'Actionnaires» désigne le pacte d'actionnaires qui peut, de temps à autre, être conclu entre la Société et ses Associés.

«Parts Sociales» désigne les Parts Sociales A et les Parts Sociales B.

«Parts Sociales JV» désigne les parts sociales de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. souscrites par les Associés A et les Associés B.

«Prêt à Usager Final» désigne le prêt ou sous-prêt à un Usager Final de tout ou partie d'un Bien (a) arrangé ou rénové par le Gérant de Biens ou l'Associé B, (b) en vigueur lors de l'acquisition du Bien par le Propriétaire de ce Bien (ou l'acquisition par une Filiale de la Société de droits de propriété dans l'Entité propriétaire de ce Bien) en vertu des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

«Prêts Associés» désigne les prêts à associés qui peuvent être accordés de temps à autre à CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l., à la Société ou à toute autre société dans laquelle CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. ou la Société détiennent une participation directe ou indirecte et dont le but est l'acquisition et le financement de Biens.

«Prêts Finco» désigne les prêts à intérêt fixe accordés, le cas échéant, par les associés de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. à la Société.

«Propriétaire de Biens» désigne une Filiale de CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. qui détient des droits, y compris les droits d'un preneur de terres, sur un ou plusieurs Biens.

«Propriété Eligible» désigne des stocks industriels stabilisés, des locaux de recherche et de développement, des emplacements logistiques et d'autres propriétés industrielles qui satisfont aux critères d'investissement et économiques tels qu'exposés dans le Pacte d'Actionnaires.

«Propriété Proposée» désigne une Propriété Proposée identifiée par le Gérant de Biens.

«Région» désigne la Suisse, l'Espagne et le Portugal.

«Standards UBS» désigne les (a) standards de qualité opérationnelle (y compris les lignes directrices et procédures en matière de rapports financiers et comptables), (b) les standards de qualité de gérance (y compris les obligations de prudence et de diligence) et (c) les standards de qualité physique (y compris la somme et la qualité de FF&E et les fréquences remplacement de FF&E) qui sont appliqués, de temps à autre, d'une manière générale et uniforme (mais non pas nécessairement d'une manière absolue et sans exception) par les propriétaires ou exploitants de biens industriels stabilisés et stockés ou de biens similaires à la Propriété Eligible qui sont d'une qualité élevée comparable et situés dans la Région de, ou en relation avec, (i) des biens industriels stabilisés et stockés ou de propriétés industrielles similaires qui sont de type, taille, âge et d'une orientation de marché comparables à ceux des Biens en question et que (ii) la gérance et l'exploitation des Entités propriétaires de ces propriétés, le tout en accord avec les Obligations Légales (telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires).

«Transaction d'Acquisition» désigne l'acquisition faite conformément à une Convention d'Acquisition et les actions requises en relation avec le Financement Senior ou Financement Alternatif applicable pour effectuer une telle acquisition.

«Usager Final» désigne l'Entité (autre que la Société, CRESCENT EURO INDUSTRIAL III, S.à r.l. ou une de leurs Filiales) qui est un preneur ou sous-prenneur en vertu du Prêt à Usager Final.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 475 Parts Sociales A, représentant 95% du capital social ont été souscrites par CRESCENT EURO INDUSTRIAL INVESTMENTS LLC, préqualifiée.

Les 25 Parts Sociales B, représentant 5% du capital social ont été souscrites par UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H, préqualifiée,

Toutes les Parts Sociales A et Parts Sociales B ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de 12.500 Euro (EUR douze mille cinq cents) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1.) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Managers A:

David Swan, résidant à CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, London W1K 5JH;

Henry A. Thompson, résidant à CRESCENT CAPITAL INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED, 53 Davies Street, London W1K 5JH;

Asim Zafar, résidant à FIRST ISLAMIC BANK, P.O. Box 1406 Manama Bahrain;

Managers B:

Gilbert Schintgen, résidant à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et
Helmuth Aberer, résidant à UBS AG, Gessnerallee 3-5, P.O. Box, CH-8098 Zürich, Suisse.

Conformément à l'article 9.1 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, dont celle d'au moins un Gérant A.

2.) Le siège social de la Société est établi à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Stefanova, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 61, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(071337.3/211/777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

GUARDIAN LUXGUARD II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 27.249.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04923, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

Directeur

Un mandataire

(070498.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

BEECHWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.482.

Les comptes de clôture au 23 juillet 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(070526.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF-KB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.399.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 8 avril 2004 que M. J. D. Dell, ayant son adresse professionnelle au 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, Etats-unis a cédé toutes les parts sociales de la Société à LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070656.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INFRATIL AIRPORT PARTNERS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.650.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(070556.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INFRATIL AIRPORT PARTNERS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.650.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(070558.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INFRATIL AIRPORT PARTNERS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(070560.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INFRATIL AIRPORT PARTNERS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.650.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature

(070562.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.424.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 2 août 2004 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE, S.à r.l., la Société a procédé au rachat de 1.913 Actions de Commanditaire de classe A et de 450 Actions de Commanditaire de classe B conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 (vi) des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour SPRING MULTIPLE 99 SCA

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070595.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SECUREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 23.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

L. Backes

(070568.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SECUREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 23.182.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2004 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés;
- Le résultat est affecté à la réserve légale;
- L'activité de la société est poursuivie et ce malgré la perte de la moitié du capital;
- Est nommée en tant que Commissaire aux comptes la société ERNST & YOUNG.

Pour inscription / modification

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070567.3/273/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

PEDUS LAVADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 17.505.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la Gérance

Par mandat

L. Backes

(070572.4/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

PEDUS LAVADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 17.505.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2004 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés;
- Le résultat est affecté pour une partie à une réserve spéciale indisponible sur 5 ans, le solde au report à nouveau;
- Le réviseur d'Entreprise nommé pour la révision des comptes au 31 décembre 2004 est la société ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Pour inscription / modification

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070570.3/273/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CAMARAN INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.546.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 5 août 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.- Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: CAMARAN INVEST S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3.- La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.- La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5.- Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.- Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.- Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 28 mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18.- L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- La société CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, NW1 1JD Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.L. Schul, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2004, vol. 887, fol. 47, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 20 août 2004.

M. Lecuit.

(070616.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 65.020.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070566.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

FAREL FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 102.585.

STATUTES

In the year two thousand four, on the eighteenth day of August.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B number 40.312);

represented by:

a) Mr Alexis Kamarosky, director, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Roberto Manciocchi, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The name of the company is FAREL FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company that is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general the company may carry out any financial, commercial, industrial operations and any transactions in respect of real estate or moveable properties, it may as well take all measures to safeguard its rights and carry out any operations intended to favour and facilitate directly or indirectly the implementation or development of its purpose.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants does not trigger the dissolution of the company.

Title II.- Capital - Shares

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, shares are freely transferable among participants. Transfers of shares inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, whether participants or not, who are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove any or all of them.

The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager, or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Each manager represents the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by a manager.

Art. 12. The company will be bound in any circumstances either by the sole signature of the single manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers.

Art. 13. Each manager may give special powers for certain matters to one or more proxy-holders.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 14. The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortization, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 17. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 18. The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

The shares have been fully paid up to the amount of twenty-five euro (25.- EUR) per share by a contribution in cash of a total amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately thousand one hundred fifty euro.

Extraordinary general meeting

After the articles of incorporation have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed managers (gérants) of the company for an indefinite period, with the powers set forth in Article eleven (11) of the Articles of Association:
 - a) Mr Henric Guteskiold, business developer, born in Vaksala (Sweden), on 17 November 1966, residing at Angeby, 743 91 Storvreta (Sweden);
 - b) Mr Magnus Asp, business developer, born in Uppsala (Sweden), on 22 April 1971, residing at 20 Grasloksgatan 20, 754 46 Uppsala (Sweden);
 - c) Mr Lars Gustafsson, Chief executive sales and marketing, born in Tystberga (Sweden), on 5 August 1959, residing at Holmens Gard, Varksale, 755 94 Uppsala (Sweden).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 40.312);

représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er}: Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est FAREL FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II: Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, sauf ceux expressément réservés par la loi à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés. Chaque gérant représente la société vis-à-vis des tiers et tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par un des ses gérants.

Art. 12. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Chaque gérant peut donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg.

Titre V: Année comptable - Profits - Réserves

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Titre VI: Liquidation - Dissolution

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII: Divers

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales.	500

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par un apport total en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs prévus à l'article onze (11) des statuts:

a) Monsieur Henric Guteskiold, business developer, né à Vaksala (Suède), le 17 novembre 1966, demeurant à Angeby, 743 91 Storvreta (Suède);

b) Monsieur Magnus Asp, business developer, né à Uppsala (Suède), le 22 avril 1971, demeurant au 20 Graslokgatan 20, 754 46 Uppsala (Suède);

c) Monsieur Lars Gustafsson, Chief executive sales and marketing, né à Tystberga (Suède), le 5 août 1959, demeurant à Holmens Gard, Varksale, 755 94 Uppsala (Suède).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Kamarosky, R. Manciocchi, J. Seckler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2004, vol. 887, fol. 52, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 27 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071336.3/239/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BAYPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.041.

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la société en date du 19 août 2004 que Madame Patricia N. Chiu est nommée à la fonction de gérante de la société avec pouvoir de signature «A».

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070554.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

PAJO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 64.466.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour PAJO HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070557.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ALTRUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.918.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2003 à Luxembourg

Dividendes:

L'Assemblée décide de reporter le résultat.

Conseil d'Administration:

Démission de Monsieur Bernard Trempont en date du 31 octobre 2000.

Nomination de Monsieur Philippe Catry en remplacement de Monsieur Trempont.

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants Messieurs Philippe Catry, Schneiders, Neuman, Guy de Mar-nix et Raafs

Réviseur:

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice ar-rêté au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070585.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 78.701.

In the year two thousand four, on the fourteenth day of June.

Before Mr. Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg, acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 18, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 78.701, pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated October 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 353 of May 15, 2001; and its Articles of Association have been amended the last time by deed enacted on March 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 549 of May 27, 2004.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 1,718,560.- (one million seven hundred thousand five hundred and sixty euros), consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 143,856 (one hundred forty-three thousand eight hundred and fifty-six) A.1 shares, of a par value of EUR 10.- (ten euros) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at two million seven hundred and eighty thousand euros (EUR 2,780,000.-) consisting of B.1 and A.1 Shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on October 5, 2000 and expiring on October 5, 2005; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- The General Partner has decided several increase of the capital and issued new shares, as follows:

I.- Through its resolution dated April 15, 2004, the General Partner has resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 5,940.- (five thousand nine hundred and forty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 1,724,500.- (one million seven hundred twenty-four thousand and five hundred euros) by the issue of 594 (five hundred and ninety-four) new A.1 shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 574,718.38 (five hundred seventy-four thousand seven hundred eighteen euros and thirty-eight cents).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 580,658.38 (five hundred eighty thousand six hundred fifty-eight euros and thirty-eight cents) as was certified to the undersigned notary.

II.- Through its resolution dated June 8th, 2004, the General Partner has resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 4,730.- (four thousand seven hundred and thirty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 1,729,230.- (one million seven hundred twenty-nine thousand two hundred and thirty euros) by the issue of 473 (four hundred and seventy-three) new A.1 shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 437,828.40 (four hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-eight euros and forty cents).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 442,558.40.- (four hundred forty-two thousand five hundred fifty-eight euros and forty cents) as was certified to the undersigned notary.

III.- Through its resolution dated June 10th, 2004, the General Partner has resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 1,970.- (one thousand nine hundred and seventy euros), so as to raise it from its present amount to EUR 1,731,200.- (one million seven hundred thirty-one thousand and two hundred euros) by the issue of 197 (one hundred and ninety-seven) new A.1 shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 191,682.00 (one hundred ninety-one thousand six hundred and eighty-two euros).

Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of

EUR 193,652.00 (one hundred ninety-three thousand six hundred and fifty-two euros) as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of these three increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«Art. 5. Capital

5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 1,731,200.- (one million seven hundred thirty-one thousand and two hundred euros), consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 145,120 (one hundred forty-five thousand one hundred and twenty) A.1 shares, of a par value of EUR 10.- (ten euros) each, respectively having the rights mentioned under 5.3 below».

6.- The General Partner has further resolved to increase the Share Premium in an amount of EUR 47,131.22 (forty-seven thousand one hundred thirty-one euros and twenty-two cents) by debiting the Reserve for distribution to Shareholders, such as indicated in the three attached lists.

Expenses

The contribution amounts globally to EUR 1,216,868.78 (one million two hundred sixteen thousand eight hundred sixty-eight euros and seventy-eight cents).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at fourteen thousand and five hundred euros (EUR 14,500-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., ayant son siège social au 18, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 78.701 (la «Société»), en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 353 du 15 mai 2001 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 15 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 549 du 27 mai 2004.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 1.718.560 (un million sept cent dix-huit mille cinq cent soixante euros), consistant en 28.000 (vingt-huit mille) actions B1 et 143.856 (cent quarante-trois mille huit cent cinquante-six) actions A1, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à deux millionS sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.780.000,-), consistant en actions B.1 et A.1.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 5 octobre 2000 et expirant le 5 octobre 2005; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- L'Associé Commandité a décidé diverses augmentations du capital social et émis des actions nouvelles représentant ces augmentations, comme relaté ci-après:

I.- Par sa résolution du 15 avril 2004, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.940,- (cinq mille neuf cent quarante euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.718.560,- (un million sept cent dix-huit mille cinq cent soixante euros) par l'émission et la création de 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 574.718,38 (cinq cent soixante-quatorze mille sept cent dix-huit euros et trente-huit cents).

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles le souscripteur repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ce souscripteur, dûment représenté aux présentes, a déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 580.658,38 (cinq cent quatre-vingt mille six cent cinquante-huit euros et trente-huit cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

II.- Par sa résolution du 8 juin 2004, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.730,- (quatre mille sept cent trente euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.729.230,- (un million sept cent vingt-neuf mille sept cent trente euros) par l'émission et la création de 473 (quatre cent soixante-treize) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces ac-

tions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 437.828,40 (quatre cent trente-sept mille huit cent vingt-huit euros et quarante cents).

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles le souscripteur repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ce souscripteur, dûment représenté aux présentes, a déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 442.558,40 (quatre cent quarante-deux mille cinq cent cinquante-huit euros et quarante cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

III.- Par sa résolution du 10 juin 2004, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.970,- (mille neuf cent soixante-dix euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.731.200,- (un million sept cent trente et un mille deux cents euros) par l'émission et la création de 197 (cent quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 191.682,- (cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-deux euros).

Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles le souscripteur repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ce souscripteur, dûment représenté aux présentes, a déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 193.652,- (cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-deux euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital

5.1 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SCA est fixé à EUR 1.731.200,- (un million sept cent trente et un mille deux cents euros), consistant en 28.000 (vingt-huit mille) actions B1 et 145.120 (cent quarante-cinq mille cent vingt) actions A1, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés en chiffre 5.3 ci-dessous.

6.- L'Associé Commandité a en outre décidé d'augmenter le poste Prime d'Emission à concurrence de EUR 47.131,22 (quarante-sept mille cent trente et un euros et vingt-deux cents) en débitant le poste Réserve pour Distribution aux Actionnaires, tel qu'indiqué dans les trois listes annexées.

Frais

Les apports s'élèvent en tout à EUR 1.216.868,78 (un million deux cent seize mille huit cent soixante-huit euros et soixante-dix-huit cents).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 54CS, fol. 46, case 10. – Reçu 12.168,69 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

J. Elvinger.

(069381.3/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.